

31 - Acquisition d'une parcelle 6 bis, rue de Franche-Comté

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La SCET, domiciliée 102 avenue de France 75646 Paris, représentée par M. Rémi DE NIJS, est propriétaire d'une parcelle sise 6 bis rue de Franche-Comté et cadastrée section EO n° 122.

D'une surface de 2 250 m² ce bien est classé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme.

Sur cette parcelle était édifié un immeuble de bureaux récemment démoli après sinistre.

Conformément à l'article L 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 28 octobre 2011 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation en date du 10 novembre 2011 a été établie à 40 €/m².

Une proposition d'acquisition de ce foncier positionné au centre d'un vaste espace vert public situé au cœur du quartier des Epoisses à Planoise a été formulée par la collectivité et un accord est intervenu sur les modalités de la transaction, à savoir :

- acquisition de la parcelle cadastrée section EO n° 122 au prix de 90 000 € conformément à l'estimation de France Domaine,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

La dépense de 90 000 € sera imputée au chapitre 21.824.2111.004814.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.